



**Produit dangereux résultant de la combustion :** Aucun connu.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT

Ramasser, balayer ou aspirer et mettre au rebut de façon appropriée. Réduire la production de poussière. Aviser les autorités selon les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

## 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**Pratiques de travail recommandées :** N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Éviter de respirer la poussière. Se laver soigneusement après la manipulation et l'utilisation, particulièrement avant de manger, de boire ou de fumer. Pour de plus amples renseignements, consulter la norme ANSI B7.1 concernant les règles de sécurité en ce qui a trait à l'utilisation, l'entretien et la protection des meules abrasives. Tenir compte d'une exposition potentielle aux composants des matériaux de base ou des revêtements qui sont meulés. Se reporter aux normes régissant l'utilisation des différentes substances que l'OSHA a établies pour connaître les autres exigences en matière de pratiques de travail, le cas échéant.

**Entreposage :** Entreposer selon la norme ANSI B7.1. Protéger les meules abrasives contre les dommages.

## 8. MESURES PRÉVENTIVES / PROTECTION PERSONNELLE

### Lignes directrices concernant l'exposition

Ingrédient dangereux	PEL (OSHA)	VLE (ACGIH)
Oxyde d'aluminium	15 mg/m <sup>3</sup> (empoussiérage global)	1 mg/m <sup>3</sup> (inhalable) (comme l'aluminium métallique)
Carbure de silicium	15 mg/m <sup>3</sup> (empoussiérage global)	10 mg/m <sup>3</sup> (fraction inhalable)

Remarque : Tenir compte également des composants des matériaux de base et des revêtements qui sont meulés.

**Ventilation :** Au besoin, se servir d'une aspiration localisée ou de la ventilation générale pour réduire l'exposition à la poussière et maintenir la concentration de contaminants en deçà des valeurs limites d'exposition (VLE).

**Protection respiratoire :** Porter un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH lorsque les limites d'exposition ont été dépassées ou dans les endroits où l'exposition à la poussière est excessive. Lors du choix d'une protection respiratoire adéquate, tenir compte des possibilités d'une exposition aux composants des revêtements ou des matériaux de base qui sont meulés. Le cas échéant, consulter les normes de l'OSHA se rapportant au plomb, au cadmium, etc. Le choix de la protection respiratoire dépend du type, de la forme et de la concentration des contaminants. Sélectionner et utiliser les appareils respiratoires selon la norme OSHA 1010.134 et les bonnes pratiques d'hygiène du travail.

**Gants :** Les gants de tissu ou de cuir sont recommandés.

**Protection oculaire :** Des lunettes de sécurité ou un masque de protection facial porté par-dessus des lunettes protectrices à écrans latéraux.

**Autre :** Des vêtements de protection peuvent être utiles pour empêcher la contamination des vêtements personnels. Des protecteurs d'oreilles peuvent s'avérer nécessaires.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Point d'ébullition :** Sans objet

**Solubilité dans l'eau :** Insoluble

**Densité relative :** Sans objet

**Point de fusion :** Sans objet

**Limites d'inflammabilité LIE :** Sans objet

**Tension de vapeur :** (mm Hg) sans objet

**Densité de la vapeur :** (Air = 1) sans objet

**Taux d'évaporation :** Sans objet

**Point éclair :** Non combustible

**LSE :** Sans objet

**Apparence et odeur :** Lame ou meule de forme circulaire de couleur noire, grise, brune ou rouge, ne dégageant aucune odeur.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Stabilité** : Stable.

**Incompatibilité** : Aucune connue.

**Produits de décomposition dangereux** : La poussière occasionnée par le meulage peut contenir des ingrédients cités dans la section 3 ainsi que d'autres ingrédients potentiellement dangereux provenant du matériau de base lorsqu'il est meulé ou durant la pose d'un revêtement.

**Polymérisation dangereuse** : Aucun risque.

## 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### RISQUES POUR LA SANTÉ

**Ingestion** : Aucun risque probable dans des conditions normales d'utilisation. L'ingestion de gros morceaux peut entraîner l'obstruction du tractus gastro-intestinal.

**Inhalation** : La poussière peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

**Yeux** : La poussière peut causer une irritation des yeux. Les particules de poussière peuvent entraîner des lésions par abrasion aux yeux.

**Peau** : Aucun risque probable dans des conditions normales d'utilisation. La friction de ce produit sur la peau peut entraîner une irritation mécanique ou des lésions par abrasion.

**Sensibilisation** : Rien n'indique que ce produit pourrait provoquer une sensibilisation.

**Effets chroniques** : Une surexposition à long terme à la poussière inhalable peut entraîner des lésions aux poumons (fibrose) s'accompagnant de toux, d'essoufflement et d'une diminution de la capacité respiratoire. Le tabagisme peut aggraver les effets chroniques. Une exposition prolongée à des niveaux de bruit élevés durant les opérations peut également avoir des répercussions sur l'ouïe. Dans la plupart des cas, un danger encore plus grand est engendré par l'exposition à la poussière ou aux vapeurs dégagées par le matériau, la peinture ou le revêtement qui doivent être meulés. La plus grande quantité de poussière produite durant le meulage provient du matériau de base et le danger potentiel lié à cette exposition devrait être évalué.

**Cancérogénicité** : Aucun de ces ingrédients n'est classé comme étant cancérigène ou répertorié comme substance potentiellement cancérigène par l'OSHA, le NTP et le CIRC.

**Problèmes médicaux aggravés par l'exposition** : Les employés qui souffrent déjà d'une maladie respiratoire sont plus vulnérables à une exposition au produit.

### Valeurs de toxicité aiguë :

Ce produit et ses composants ne sont pas toxiques à effets aigus. Aucune donnée toxicologique particulière n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

## 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée écologique n'est disponible pour ce produit. L'emploi de ce produit n'implique aucun risque prévisible pour l'environnement. Toutefois, il faut tenir compte des effets potentiels du meulage ou de la coupe du matériau de base sur l'environnement.

## 13. ÉLIMINATION DU PRODUIT

Jeter le produit au rebut selon la réglementation locale, provinciale et fédérale en vigueur. La réglementation locale peut s'avérer plus stricte que les exigences régionales et nationales. Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les caractéristiques physiques du matériau afin de pouvoir procéder correctement à l'identification des déchets et à leur mise au rebut conformément à la réglementation en vigueur.

## 14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

**Description des matières dangereuses selon le département des Transports (DOT) :**

Nom officiel d'expédition : Non réglementé  
Numéro ONU : Aucun  
Classe de risques/groupe d'emballage : Aucun  
Étiquettes requises : Aucune

## 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

**Section 311/312 Catégories de danger de la SARA (*Loi sur le Fonds spécial*) :** Sans objet

**Section 313 (*Loi sur le Fonds spécial*) :** Ce produit contient les produits chimiques toxiques suivants qui doivent être déclarés en vertu de la section 312 du Titre III de la *Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement de 1986* et de la partie 372 de l'article 40 du *Code of Federal Regulations* (Déclaration des déversements de substances toxiques) :

Aucun

**Proposition 65 de la Californie :** MISE EN GARDE – La coupe, le ponçage, le perçage et le meulage de matériaux tels que le bois, la peinture, le ciment, la maçonnerie et le métal peuvent produire de la poussière. Celle-ci contient souvent des produits chimiques qui ont des propriétés cancérigènes connues ou qui peuvent entraîner des anomalies congénitales ou d'autres problèmes de santé génésique.

**Classification du SIMDUT :** N'est pas un produit contrôlé. Ce produit répond à la définition d'un « article manufacturé » selon la réglementation du SIMDUT.

Ce produit a été classé en vertu du Règlement sur les produits contrôlés et cette fiche signalétique présente tous les renseignements exigés par celui-ci.

## 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

**Cote de danger selon la NFPA :** Santé : 1  
Incendie : 0  
Réactivité : 0

**Date de la révision précédente :** 13/12/2006

**Date de cette révision :** 1/12/09

**Sommaire de la révision :** Composition à la section 3; suppression des limites d'inflammabilité à la section 5; limites d'exposition à la section 8; révision complète

**Préparée par :** Denese A. Deeds, CIH IH&SC inc., Woodbridge, CT 06525

Au moment de la préparation de cette fiche signalétique, l'information précédente était jugée exacte et actuelle. Puisque United Abrasives ne peut exercer de contrôle sur l'usage de ces renseignements ni sur les conditions d'utilisation de ce produit, il appartient aux utilisateurs de s'assurer que le produit est employé de façon sûre.